

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.265

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême au
groupe d'action local
dans le cadre du
programme LEADER
(GAL)**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.265**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU GROUPE D'ACTION LOCAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER (GAL)

En 2014, le Pays Horte-et-Tardoire, les communautés de communes Charente-Boême-Charraud, Braconne-Charente et le Pays Entre-Touvre-et-Charente, ont candidaté ensemble à l'appel à proposition LEADER de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En janvier 2017, suite à la fusion des deux communautés de communes avec GrandAngoulême, l'agglomération est devenue membre du programme LEADER, qui regroupe depuis 51 communes, appartenant à deux intercommunalités (GrandAngoulême - hors les 16 communes historiques - et La Rochefoucauld - Porte du Périgord). La communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord est la structure porteuse du LEADER.

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité.

La stratégie LEADER est déclinée autour de 4 axes :

- 1- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales du territoire
- 2- Développer l'emploi local
- 3- Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique et de croissance verte
- 4- Favoriser le bien vivre ensemble et conforter le dynamisme culturel du territoire.

L'ensemble de la démarche LEADER est animée au travers d'un groupe d'action local (GAL), nommé sur notre territoire GAL ANGOUMOIS, qui se réunit en comité de programmation afin de statuer sur les projets. Constitué d'un collège public et d'un collège privé (nécessairement majoritaire), le comité de programmation du GAL Angoumois compte dans ses rangs huit représentants des collectivités concernées (4 titulaires, 4 suppléants) selon une répartition à parité entre La Rochefoucauld - Porte du Périgord et GrandAngoulême.

Il convient donc de désigner pour GrandAngoulême deux membres titulaires et deux membres suppléants.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour le vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Monique CHIRON et Monsieur Gérard ROY en qualité de titulaires, Madame Catherine BREARD et Monsieur Roland VEAUX en qualité de suppléants pour représenter GrandAngoulême au sein du groupe d'action local (GAL) ANGOUMOIS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 24 novembre 2020